



18, rue des Gaudines
78100 Saint-Germain-en-Laye

CNRS

7 rue Guy Moquet Bâtiment B RDC
94800 Villejuif
France

À l'attention de M. Alexis Gueguen

Affaire N° : PS/24200150

Réf. client :

Chargé d'opération :

Bilal EL HAMDAOUI

Email : bilal.elhamdaoui@risk-control.fr

Electricien:

Nazim AISSIOU

Email : nazim.aissiou@risk-control.fr

RAPPORT INITIAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

Indice 2
(annule et remplace l'indice précédent)

Objet de l'indice :
Suite à la réception du Courrier du 8 juin 2026

Phase 2 - Rénovation partielle du bâtiment 26, occupé par le labo I2BC, sur
le campus de la DR04 - Travaux de rénovation des réseaux et ajout d'une
compensation d'amenée d'air de sorbonnes

1 Avenue de la Terrasse
91190 Gif sur Yvette

MISSIONS :

L + S + LE + F

Saint-Germain-en-Laye, le 22 juin 2026

Accréditation n° 3-0959
Liste des sites et portées disponibles sur
www.cofrac.fr



Les seules missions accréditées
sont les missions L et S



TRAÇABILITÉ DE LA LEVÉE DES RÉSERVES PAR RAPPORT À L'INDICE PRÉCÉDENT

L'**avis S1** est levé suite à la précsision sur les plans CES.

L'**avis S4** est levé suite à la réception de la Note de calcul de vérification des poteaux existants;



SOMMAIRE

1. Objet du rapport	3
2. Renseignements généraux	5
3. Renseignements Particuliers	7
4. Liste des documents examinés	9
5. Remarques préliminaires	11
6. Rapport de contrôle technique	13
6.1. MISSION DE TYPE L RELATIVE À LA SOLIDITÉ DES OUVRAGES ET DES ÉLÉMENTS D'ÉQUIPEMENT INDISSOCIABLES	13
6.2. MISSION DE TYPE STI IRELATIVE À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES DANS LES BATIMENTS RECEVANT DES TRAVAILLEURS	14
6.3. MISSION DE TYPE F, RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS	15
6.4. MISSION DE TYPE LE RELATIVE À LA SOLIDITÉ DES EXISTANTS	16
7. Récapitulatifs des avis défavorables et suspendus	17
8. Liste des documents à communiquer (liste non exhaustive)	18



1. OBJET DU RAPPORT

Le présent document constitue le rapport prévu dans le contrat de Contrôle Technique N° PS/24200150, associé à la proposition N° PS/24P200210, que RISK CONTROL doit adresser au Maître d'Ouvrage.

La colonne avis sera remplie selon les abréviations suivantes :

- **F : Avis Favorable**

Les dispositions techniques de principe envisagées au stade conception (RICT) ou réalisation (RFCT) sont satisfaisantes, dans le cadre de notre mission.

- **S : Avis Suspendu**

Les dispositions techniques de principe envisagées au stade conception doivent être complétées. La non-communication des informations manquantes conduira à la formulation d'un avis défavorable sur cet ouvrage ou cet élément d'équipement dans notre rapport final.

- **D : Avis Défavorable**

Les dispositions techniques de principe envisagées au stade conception ne sont pas satisfaisantes et doivent être impérativement modifiées.

- **SO : Sans Objet**

L'ouvrage ou l'élément d'équipement cité n'existe pas.

- **HM : Hors Mission**

L'ouvrage ou l'élément d'équipement cité ne fait pas partie du programme des travaux visé par notre contrat de contrôle technique.

Les avis sur les dispositions techniques qu'il comporte sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés ci-après.

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- les vérifications de RISK CONTROL sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat.
- les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation.
- les avis suspendus concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à RISK CONTROL, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par RISK CONTROL.

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Œuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées.

Toute modification apportée au dossier de consultation des entreprises postérieurement à notre examen et avant signature des marchés, devra être portée à notre connaissance, pour avis.



Nous rappelons également que chaque entrepreneur est tenu d'effectuer un contrôle interne tel que prévu par la Loi 78-12 du 4 janvier 1978 et portant principalement sur la qualité des matériaux et leur mise en œuvre pendant les diverses phases d'exécution du chantier.

Les entreprises devront procéder aux essais et vérifications de fonctionnement des installations, et fournir les fiches d'auto-contrôle correspondantes.

Nous rappelons, à l'attention des Constructeurs, que la responsabilité de RISK CONTROL ne peut être recherchée pour une mauvaise conception ou exécution d'ouvrages utilisés pour des destinations qui ne lui ont pas été signalées ou dont les documents ne lui ont pas été transmis. Il en est de même pour des dommages liés à la non prise en considération de nos avis.



2. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

AFFAIRE

Phase 2 - Rénovation partielle du bâtiment 26, occupé par le labo I2BC, sur le campus de la DR04 - Travaux de rénovation des réseaux et ajout d'une compensation d'amenée d'air de sorbonnes
1 Avenue de la Terrasse, 91190 Gif sur Yvette

MAÎTRISE D'OUVRAGE

CNRS
7 rue Guy Moquet Bâtiment B RDC
94800 Villejuif

MAÎTRISE D'OEUVRE

BERIM
Bureau d'Études Techniques
51, Rue Paul Meurice
75020 Paris
Tél : 01 41 83 36 36

BUREAUX D'ÉTUDES

BUREAU D'ÉTUDES STRUCTURE	BERIM
BUREAU D'ÉTUDES SOLS	Sans Objet
BUREAU D'ÉTUDES THERMIQUE	Sans Objet
BUREAU D'ÉTUDES ACOUSTIQUE	Sans Objet
BUREAU D'ÉTUDES FLUIDES	BERIM
BUREAU D'ÉTUDES AUTRES	Sans Objet



N° : PS/24200150
Indice : 2

Phase 2 - Rénovation partielle du bâtiment 26, occupé par le labo I2BC, sur le campus de la DR04
- Travaux de rénovation des réseaux et ajout d'une compensation d'amenée d'air de sorbonnes
1 Avenue de la Terrasse, 91190 Gif sur Yvette

22/06/2026

DÉTAILS DE L'AFFAIRE

DÉLAI	12 Mois
MONTANT DES TRAVAUX (HT)	2.25 M Euros
DÉMARRAGE	Sans Objet



3. RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'OPÉRATION

L'opération consiste en la rénovation des réseaux et installations techniques du bâtiment 26, sur le campus de la DR04 situé au 1, Avenue de la Terrasse, 91190 Gif sur Yvette.

Les travaux sont répartis comme suit :

CVC :

- Création du réseau de compensation d'amenée d'air neuf pour les sorbonnes avec la mise en place d'une CTA dédiée en toiture terrasse du bâtiment 26.
- Le rassemblement des extracteurs des Sorbonnes sur des plateformes techniques en terrasses.
- Dépose ou déplacement des systèmes de rafraîchissement des locaux sur des plateformes techniques.

Réseaux de chauffage :

- Désembuage et nettoyage global des réseaux principaux
- Remplacement/Ajout des calorifuges des réseaux principaux
- Réparation/rénovation/ remplacement des tuyauteries

Plomberie Sanitaire :

- Nettoyage des réseaux principaux (eau chaude, eau froide, eaux usées, eaux pluviales).
- Réparation et rénovation des tuyauteries.
- Ajout/remplacement des calorifuges.
- Installation d'une boucle ECS au niveau 1, aile ouest.
- Curage des évacuations des eaux usées et pluviales verticales au niveau 1.

Electricité :

- Adaptation du réseau dans la circulation
- Création d'un local extérieur avec raccordement au TGBT
- Mise en conformité du réseau existant
- Adaptation et mise en conformité des installations SSI
- Raccordement des installations sur la GTB existante
- Changements des luminaires dans les zones d'interventions en LED

Structure :

- Création de plateforme technique en toitures
- Renforcement de la Structure pour déplacement de la CTA
- Réparation des réseaux enterrés
- Adaptations diverses dues au projet.
- Reprise des fissures existantes (y compris façade de placard), notamment dans les parois de l'aile Sud.

Corps d'États Secondaires :

- Colmatage de toutes les réservations, rebouchage des réservations existantes devenues inutiles
- Dépose des faux-plafonds et pose de nouveaux faux-plafonds
- Mise en peinture des circulations y compris l'intérieur des placards, la parie haute accueillant les réseaux
- Installations de porte coupe-feu
- Réparation des sols



DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'OPÉRATION

Le bâtiment B26 est actuellement équipé d'un Système de Sécurité Incendie (SSI) de catégorie A, comprenant des équipements d'alarme de type 1.

Nos référentiels :

L'opération est soumise au Code du travail ainsi qu'à l'arrêté du 05/08/1992 de point de vue sécurité incendie ;

L'opération est soumise aux DTU, Eurocodes, Normes, ect de point de vue de solidité ;

CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT

- ERT (Établissement Recevant des Travailleurs) – Code du Travail > 8 mètres

DOSSIER PC / AT

Non Transmis



4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

LISTE DES DOCUMENTS

Documents transmis par M. GUEGUENE le 02 mars 2026 comprenant les éléments suivants :

- **Pièces écrites :**

Liste de points GTB-CVC 20260108

p_2026-01-16_CCTP_Lot4_Chambres_froides

p_2026-01-16_cdpfg_lot1_STR-GO

p_2026-01-16_cdpfg_lot2_STR-CM-serrurerie

P_2026-01-16_CDPGF_lot3_CVC-PLO

p_2026-01-16_cdpfg_lot4_chambres froides

p_2026-01-16_CDPGF_lot5_CFO-CFA

p_2026-01-16_cdpfg_lot6_men_int

p_2026-01-16_cdpfg_lot7_sols_FP_peinture

p_2026-02-24_CCTP_lot1_STR - GO

p_2026-02-24_cctp_lot2_str-metallique_serrurerie

P_2026-02-24_cctp_lot3_cvc-plomberie

p_2026-02-24_CCTP_lot5_ELE

p_2026-02-24_CCTP_lot6_men_int

p_2026-02-24_CCTP_lot7_sols_FP_peint

p_2026-02-27_cctp_lot0_prescription_communes

P_2026-02-27_PIC

- **Pièces graphiques :**

lot1_GO

Lot2_CM-Serrurerie

Lot3_CVC-PLO

lot4_CHAMBRE FOIDE

lot5_ELEC

lot6_menuiserie-interieure

lot7_Sols_plafonds_peinture

SYNTHESE

Documents transmis par M. GUEGUENE le 22 avril 2025

- **Pièces écrites :**

- Liste de points GTB-CVC 20250606

- Notice_PRO_CES

- Notice_PRO_PLO



LISTE DES DOCUMENTS

- BER_FROID_PRO_CCTP
- CNRS_PRO_STR
- Note_allotissement_provisoire
- Note_CEE
- Notice_PRO_CVC
- Notice_PRO_ELE
- CCF CNRS BAT 26 -rénovation-2025-10-08 ind 1
- TDC CNRS BAT 26 -rénovation-2025-10-08 ind 1
- **Pièces graphiques :**
 - CES01_ Plan repérage CES N1
 - CES02_ Plan repérage CES N2
 - CES03_ Plan repérage CES N3
 - CES04_ Plan repérage CES N4
 - Global relevé-pour démolition
 - STR01_Platesformes en toiture N4
 - STR01_Platesformes en toiture N4
 - STR02_Platesformes en toiture N5
 - STR03_réseaux sous dallage N1
 - CVC SCHSORB01
 - CVC SCHSORB02
 - CVC SCHSORB03
 - CVC01-N1
 - CVC02-N2
 - CVC03-N3
 - CVC04-N4
 - CVC05-N5
 - Schéma détente directe hybride
 - Schéma Production chauff
 - ELE01-N1
 - ELE02-N2
 - ELE03-N3
 - ELE04-N4
 - ELE05-N5
 - PLB01-N1



5. REMARQUES PRÉLIMINAIRES

5.1. Rappels généraux

Constituent des « ouvrages » au sens du présent rapport :

- Les réseaux divers et de voirie (à l'exclusion des couches d'usure des chaussées et des voies piétonnières) dont la destination est la desserte privative de la construction ;
- Les ouvrages de fondation ;
- Les ouvrages d'ossature ;
- Les ouvrages de clos et de couvert.

Constituent des « éléments d'équipement » au sens du présent rapport, les parties de la construction autres qu'ouvrages.

Constitue un « élément d'équipement indissociablement lié à un ouvrage » au sens du présent rapport, tout élément d'équipement dont la dépose ou le démontage ou le remplacement ne peut s'effectuer sans détérioration ou enlèvement de matière de cet ouvrage.

5.2. Limite de mission

Le présent rapport ne traite que de la ou des mission(s) de contrôle technique souscrite(s) par le Maître de l'Ouvrage et entrant dans le champ d'application de la norme NF P 03-100 et notamment, les missions de vérifications et d'attestations éventuellement souscrites par le Maître de l'Ouvrage font l'objet de rapports distincts du présent rapport.

A contrario, il ne traite pas d'autres missions non visées par la norme telles que :

- la vérification des installations électriques avant mise sous tension en vue de la délivrance de l'attestation de conformité par le CONSUEL ;
- la vérification initiale des installations électriques imposée par décret du Ministère du Travail ;
- toute mission de vérification exhaustive donnant lieu à attestation finale ;
- toute mission d'audit ou de diagnostic

5.3. Cas de la mission S portant sur la sécurité des personnes dans les constructions

La mission S est décomposée comme suit :

- mission de type SH pour les bâtiments d'habitation
- mission de type STI Pour les bâtiments relevant du code du travail
- mission de type SEI Pour les bâtiments recevant du public

Suivant le classement du (ou des) bâtiment(s) concernés par l'opération, seuls les avis liés à ce (ou ces) classement (st) seront formalisés dans la suite du présent rapport (paragraphe 6).



5.4. Emploi de Techniques Non Courantes (TNC)

Nous rappelons que le Maître d'oeuvre et les entreprises doivent systématiquement informer au préalable RISK CONTROL de tout procédé relevant d'une Technique Non Courante qu'ils entendent prescrire ou mettre en œuvre.

Pour mémoire, les Techniques Non Courantes (TNC) regroupent de manière générale les travaux non décrits par des textes officiels, ou relevant :

- de Règles Professionnelles non acceptées par la C2P ;
- d'un Avis Technique (ATec) ou de Document Technique d'Application (DTA) faisant l'objet d'une mise en observation par la C2P ;
- d'une Enquête de Technique Nouvelle (ETN) ou d'un avis de faisabilité (« avis de chantier ») ;
- d'un Pass'Innovation ;
- d'un ATE non complété par un DTA ;
- d'aucune évaluation technique.

RISK CONTROL rappelle qu'une évaluation d'aptitude à l'emploi du procédé prévu est nécessaire afin de constituer un référentiel nous permettant d'exercer notre mission de contrôle technique construction consistant à vérifier la compatibilité de l'emploi de tels procédés avec la mise en œuvre prévue pour l'opération. Cette évaluation ne relève pas de la mission de contrôle technique qui nous a été confiée. A défaut de transmission de cette évaluation avant l'exécution des travaux, nous serions dans l'obligation d'émettre un avis défavorable sur l'ouvrage employant ce procédé.

En tout état de cause l'emploi de procédé relevant de Techniques Non Courantes devra faire l'objet d'une déclaration préalable auprès de l'ensemble des assureurs de l'opération (DO, RCD des constructeurs...) ainsi que celui du ainsi que celui du Maître-d'Ouvrage ; ces derniers pourront assujettir leur accord à des conditions spéciales de souscriptions d'assurance.



6. RAPPORT DE CONTRÔLE TECHNIQUE

6.1. MISSION DE TYPE L RELATIVE À LA SOLIDITÉ DES OUVRAGES ET DES ÉLÉMENTS D'ÉQUIPEMENT INDISSOCIABLES		AVIS
6.1.1. OUVRAGES DE RESEAUX DIVERS ET DE VOIRIE		
○ Réseaux divers dont la destination est la desserte privative de la construction		HM
○ Voirie, à l'exclusion des couches d'usure des chaussées et des voies piétonnières, dont la destination est la desserte privative de la construction		HM
6.1.2. OUVRAGES DE FONDATIONS		
○ Avis sur ouvrages de fondations		HM
6.1.3. OUVRAGES DE SOUTÈNEMENT		
○ Avis sur ouvrages de soutènement		HM
6.1.4. DALLAGES		
○ Avis sur dallages		HM
6.1.5. OUVRAGES D'OSSATURE (ÉLÉMENTS PORTEURS ET CONTREVENTEMENTS)		
○ Maçonnerie		F
○ Ossature métallique		F
○ Ossature mixte		SO
○ Ossature textile		SO
○ Ossature béton		HM
○ Ossature bois		SO
6.1.6. OUVRAGES DE CLOS		
○ Menuiseries Extérieures		HM
○ Parties enterrées y compris leur caractère étanche		HM
○ Avis sur façades		HM
6.1.7. OUVRAGES DE COUVERT		
○ Couverture		HM
○ Étanchéité		HM
6.1.8. POUR LES BÂTIMENTS, AVIS SUR LES ÉLÉMENTS D'ÉQUIPEMENT INDISSOCIABLEMENT LIÉS AUX OUVRAGES (MISSION L)		
○ Éléments d'équipement indissociablement liés aux ouvrages de réseaux divers et de voirie dont la destination est la desserte privative de la construction		HM
○ Éléments d'équipement indissociablement liés aux ouvrages de fondation		HM
○ Éléments d'équipement indissociablement liés aux ouvrages d'ossature (garde-corps, carrelages scellés etc..)		HM
○ Éléments d'équipement indissociablement liés aux ouvrages de clos et couvert (ITE, etc..)		HM
○ Éléments d'équipement dont la défaillance rend un ouvrage impropre à sa destination		HM



6.2. MISSION DE TYPE STI IRELATIVE À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES DANS LES BATIMENTS RECEVANT DES TRAVAILLEURS	AVIS
Communication du dossier administratif (PC/AT/DP etc..)	SO
Communication des attendus du Permis de Construire ou de l'avis des autorités	SO
Dispositions générales	F
Accès des services de secours	HM
Isolement par rapport aux tiers	HM
Stabilité au feu	HM
Cloisonnement traditionnel	F
Compartiments	SO
Locaux à risques particuliers	S1
Recoupement des vides	HM
Conduits et gaines	F
Dégagements	HM
Escaliers et ascenseurs encloisonnés	HM
Escaliers et ascenseurs à l'air libre	HM
Aménagements intérieurs	F
Désenfumage	HM
Chauffage des locaux	F
Stockage ou manipulation de matières inflammables	SO
Installations électriques	S2
Ascenseurs	HM
Moyens de prévention et de lutte contre l'incendie	F
Portes et portails automatiques	SO
Les garde-corps et fenêtres basses	HM
Ouvrants en élévation ou en toiture, parois transparentes ou translucides	HM



6.3. MISSION DE TYPE F, RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS		AVIS
Conception des installations concernées :		
○ Réseaux de production et de distribution d'eau chaude		F
○ Réseaux de distribution d'eau froide		F
○ Réseaux d'évacuation d'eau		F
○ Chauffage, à l'exclusion des équipements de stockage de gaz et d'hydrocarbures liquéfiés et de leur liaison avec le réseau de distribution interne du bâtiment		F
○ Conditionnement d'air, ventilation mécanique		F
○ Installations électriques intérieures (courants forts)		F
○ Ascenseurs, monte-charges, escaliers mécaniques		HM
Documents de conception ou d'exécution des installations, mesures et essais :		
○ Plans de conception ou d'exécution des installations.		SO
○ Notes de calculs justificatives du dimensionnement des installations		SO
○ Résultats des mesures et essais effectués par les entreprises (autocontrôles)		SO



6.4. MISSION DE TYPE LE RELATIVE À LA SOLIDITÉ DES EXISTANTS	AVIS
Définition du programme de travaux sur existants (Existence de documents définissant de manière précise ce programme)	F
Renseignements justificatifs et documents se rapportant aux ouvrages existants (constat d'état des lieux, résultats des études de diagnostic effectués, documents définissant les existants.)	F
Compatibilité du programme des travaux avec l'état des existants (solidité des parties anciennes des ouvrages concernées par la réalisation des ouvrages et éléments d'équipement neufs)	F



7. RÉCAPITULATIFS DES AVIS DÉFAVORABLES ET SUSPENDUS

AVIS	COMMENTAIRES
S1	(Mission STI): Locaux à risques particuliers <u>VENTILATION BASSE DE LA SOUS-STATION :</u> Manque de précision concernant la débouchée du conduit de la VB, ses dimensions, ainsi que celles de la VH existante.
S2	(Mission STI): Installations électriques Les plans d'implantation des éclairages de sécurité existants et ajoutés n'ont pas été transmis (constater la cohérence des éclairages de sécurité existants et ajoutés dans le cadre des présents travaux).



N° : PS/24200150
Indice : 2

Phase 2 - Rénovation partielle du bâtiment 26, occupé par le labo I2BC, sur le campus de la DR04
- Travaux de rénovation des réseaux et ajout d'une compensation d'amenée d'air de sorbonnes
1 Avenue de la Terrasse, 91190 Gif sur Yvette

22/06/2026

8. LISTE DES DOCUMENTS À COMMUNIQUER (LISTE NON EXHAUSTIVE)

LISTE DES DOCUMENTS

Sans Objet

Saint-Germain-en-Laye, le 22 juin 2026

Le chargé d'opération :
Bilal EL HAMDAOUI

L'électricien :
Nazim AISSIOU